

REUNION DU JEUDI 23 OCTOBRE 2014

Convocation du 17 octobre 2014

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 septembre 2014.
2. Décision Modificative de crédits du budget communal.
3. Proposition d'Avenant au marché de travaux Route de Marcilly.
4. Proposition d'indemnités pour rupture de bail agricole.
5. Proposition de bail pour le cabinet médical.
6. Affaires diverses

Etaient présents: MMES et MM : G.LEGRAND, JC.BOUDIN, B.TARRON, P.COLMAN, E.DENIAU, V.GOUEFFON, C.LOISEAU, C.DEGUIL, I.PROSSER, M.DELARUE, K.LE GOVIC, S.BOUDIN.

Absents représentés : N.MATHURIN par JC.BOUDIN, C.BARBIER par C.DEGUIL, C.LORENTZ par G.LEGRAND, JC.MALFOY par B.TARRON.

Absents excusés : P.LABRUNE, P.THAUREAUX DE LEVARE, C.BURGOT

Secrétaire de séance : P. COLMAN

Le précédent compte-rendu est lu et approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Proposition d'ouverture d'une ligne de trésorerie
- Proposition de réalisation d'un audit sécurité pour la traversée du bourg de Chilleurs

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Avenant et modification de la clé de répartition entre les budgets Eau, Assainissement et Commune pour le marché de travaux de la Route de Marcilly et la Rue du Moulin

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération prise en date du 1^{er} octobre 2012 relative au choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eaux usées, du réseau d'eau potable et l'enfouissement des réseaux aériens, Route de Marcilly et Rue du Moulin, pour un montant retenu de 310 477 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres réunie ce jour à 14 h propose un avenant en plus value de 59 380,00 € HT correspondant aux travaux supplémentaires suivants :

- Extension du réseau d'eaux pluviales sur 100 m environ
- Mise en place d'une bouche incendie supplémentaire
- Remplacement du réseau d'eau potable sur 100 m environ
- Pose de fourreaux électriques et téléphoniques non prévus sur le marché de base
- Mise en place de branchements Eaux Usées et AEP supplémentaires
- Reprofilage de la rue du Moulin

Le marché de travaux doit donc être porté à 369 857,00 € HT et le délai à 4,5 mois au lieu de 3 mois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Accepte la proposition d'avenant n° 1 en plus-value de travaux d'un montant de 59 380,00 € HT,
- Décide de modifier la clef de répartition entre les différents budgets,.
- Définit les crédits répartis sur les budgets 2014 (Eau, Assainissement et Commune) comme suit :

- Budget communal : 100 078 € HT
Opération 145
- Budget Eau : 106 696 € HT
Imputation 2156 - Opération 11
- Budget Assainissement : 163 083 € HT
Imputation 2156 - Opération 12

Ces montants seront soumis à actualisation conformément à l'article 5.4 du CCAP du marché de travaux.

Décision Modificative n ° 2 Budget de la Commune (Fonctionnement)

Les ajustements suivants sont à inscrire sur la section Fonctionnement du budget de la Commune.

Section Fonctionnement	Dépenses	Recettes
6718 - Autres charges exceptionnelles	8 000 €	
6411 - Personnel titulaire	33 000 €	
6419 - Remboursement sur rémunération du personnel		16 000 €
7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation		10 000 €
022 - Dépenses imprévues	- 15 000 €	
Total	26 000 €	26 000 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve les ajustements de crédits cités ci-dessus.

Décision Modificative n ° 3 Budget de la Commune (Investissement)

Les ajustements suivants sont à inscrire sur la section investissement du budget de la Commune.

Section Investissement	Dépenses	Recettes
1323 - Subvention d'Equipement du Département – Opération 140, Cabinet médical		45 000 €
21533 - Réseaux câblés - Opération 145, travaux route de Marcilly et rue du Moulin	21 000 €	
2135 - Agencement - Opération 146, Bibliothèque	6 000 €	
2135 - Aménagement des constructions - Opération 140, Cabinet médical	18 000 €	
Total	45 000 €	45 000 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve les ajustements de crédits cités ci-dessus.

Décision Modificative n ° 2 Budget de l'Assainissement

Les ajustements suivants sont à inscrire sur la section d'investissement du budget d'assainissement suite à l'avenant n° 1 du marché de travaux Route de Marcilly.

Section Investissement	Dépenses	Recettes
2156 - Matériel spécifique d'exploitation Opération 12, route de Marcilly	14 000 €	
2156 - Matériel spécifique d'exploitation	- 14 000 €	
Total	0 €	0 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve les ajustements de crédits cités ci-dessus.

Décision Modificative n ° 1 Budget du service de l'Eau

Les ajustements suivants sont à inscrire sur la section sur la section d'investissement du budget du service de l'Eau suite à l'avenant n° 1 du marché de travaux Route de Marcilly.

Section Investissement	Dépenses	Recettes
2156 - Matériel spécifique d'exploitation Opération 11, route de Marcilly	17 500 €	
131 - Remboursement subvention de l'Agence de l'Eau	2 525 €	
2156 - Matériel spécifique d'exploitation Opération 10,-Forage	- 20 025 €	
Total	0 €	0 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve les ajustements de crédits cités ci-dessus.

Par ailleurs, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie n'a pas validé la demande de subvention pour le financement d'un nouveau forage, mais recommande plutôt de réaliser une nouvelle étude d'interconnexion avec les communes voisines ou la réhabilitation du forage actuel..

Dans l'attente, la Municipalité décide donc de suspendre pour l'instant la réalisation du nouveau forage

Rupture du bail de M MESTIVIERS au 1^{er} novembre 2014

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la parcelle YP1, d'une surface de 1,59 ha située au lieu dit Beaulieu, achetée à Monsieur BARANTON le 14 novembre 2013, fait l'objet d'un bail rural avec M MESTIVIERS. Le bail renouvelé à compter du 1^{er} novembre 2012 est d'une durée de 9 ans.

Monsieur le Maire propose de rompre le bail avec M MESTIVIERS, comme l'autorise la clause figurant dans l'acte établi par Maître ROBERT le 31 mars 2004, et d'accorder les indemnités de droit au locataire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte de verser une indemnité globale d'éviction correspondante à la surface de la parcelle classée en Orléanais selon le barème à l'hectare applicable du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015, d'un montant de 4 201 €, (selon la convention validée par la Chambre d'Agriculture du Loiret, la FDSEA du Loiret et la Direction des finances publiques du centre et du Département du Loiret) soit pour une surface de 1,59 ha, un montant de 6 679,59 €, avec une majoration complémentaire de 10 % pour existence d'un bail de 5 à 9 ans.

Le montant global s'élève à 7 347,54 €.

Les crédits nécessaires au versement de l'indemnité seront inscrits à l'article 678 du budget 2014

Baux au Cabinet Médical

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs professionnels de la santé occupent le cabinet médical récemment aménagé par la Commune. Les loyers mensuels ont été fixés comme suit :

- Cabinet 1 occupé par les 2 infirmières : 125 € par infirmière, soit 250 €
- Cabinet 1 occupé par la podologue : 250 €
- Cabinet 2 (actuellement vacant) : 350 €
- Cabinet 3 (médecin) : 350 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve les baux établis par Me DOUVIN, notaire, proposés à chaque professionnel de la santé locataire d'un local au cabinet médical, informe que le montant des loyers sera réactualisé chaque année à la date anniversaire du bail en fonction de la variation de l'indice des loyers publié par l'INSEE, et précise que les charges seront payables d'avance, par provision mensuelle. Une régularisation sera dressée au 1^{er} novembre de chaque année à l'appui du tableau des charges de l'année, établi par la collectivité.

Audit de sécurité Grande Rue et Route de Neuville

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Conseil Général propose une assistance technique et une participation financière de 50 % pour la réalisation d'un audit de sécurité sur les voies départementales.

Les deux voies principales du bourg, à savoir la Grande Rue et la Route de Neuville pourraient ainsi bénéficier d'une telle opération.

L'objet de l'étude est d'établir une analyse et un diagnostic de la situation et d'établir des propositions d'aménagement techniques solutionnant la problématique de sécurité routière, permettant la réalisation du projet par un maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, missionne le Conseil Général pour réaliser l'étude de sécurité relative à la traversée du bourg, Grande Rue et Route de Neuville, et Précise que les crédits d'un montant de 12 000 € HT seront alloués au budget 2015, à l'article 2152, opération Aménagement de Sécurité Grande Rue et Route de Neuville.

Ouverture d'une ligne de trésorerie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il apparait opportun d'ouvrir une ligne de trésorerie afin de faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités. Le montant demandé serait de 200 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 €.
- Retient, après analyse des différentes propositions de financement, celle établie par le Crédit Agricole.

Les caractéristiques de la ligne de trésorerie sont les suivantes :

- Montant : 200 000 €
- Durée : 1 an
- Index de référence : EURIBOR 3 mois moyenné (au 30/09/2014 : 0.095 %)
- Marge : 1,50 %
- Commission d'engagement : 0,25 %
- Frais de dossier : 200,00 €

Location d'un logement F 4 à compter du 18 octobre 2014

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur et Madame BRAGA ont déposé une demande de location du logement F4 restant disponible dans l'ancienne caserne de gendarmerie, leur maison étant inhabitable suite à un effondrement partiel d'un mur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la proposition de bail de ce logement à Monsieur et madame BRAGA, rappelle que ce logement est actuellement mis en vente et précise qu'il s'agit d'un bail précaire et révocable à tout instant.

Le montant du loyer mensuel est fixé à 450 €, hors charges locatives, le mois d'octobre étant à régler au prorata du temps de séjour, à compter du 18 inclus.

Affaires diverses

- La rénovation d'une plaque de cocher présente sur le mur de la première maison de la Grande Rue, côté PITHIVIERS, a été réalisée par M. JAMOIS.
- Délégation du service public d'assainissement : Les négociations sont en cours avec les entreprises. Une proposition de décision sera soumise au prochain conseil municipal.
- Un nid de frelons asiatique a été détruit sur la Commune, route de Marcilly.
- Une conférence sur le cerf avec la présence des Echos de Chamerolles se tiendra le 26 novembre au château de Chamerolles.
- Présentation du programme des cérémonies du 11 novembre.
- Préparation du Téléthon des 5 et 6 décembre.
- Goûter et animation dans les écoles le jeudi 18 décembre après-midi.
- Distribution des cadeaux des enfants des agents communaux le vendredi 19 décembre à 18 heures.
- Un nouvel accident a eu lieu à Ronville, les services du Conseil Général ont été informés (le dévers de ce virage est probablement la cause de ces accidents). Une déclaration de sinistre est à établir pour le remplacement de l'arbre cassé.
- Vœux et accueil des nouveaux arrivants le 12 janvier 2015 à 19 h à la Cour Gauthier (associations, arrivants et commerçants).
- Vœux au personnel communal le 24 janvier 2015.
- Les Colis des anciens seront à distribuer entre le 18 et le 24 décembre 2014

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H.

M.LEGRAND Gérard, Maire	M.BOUDIN Jean-Claude, 1 ^{er} adjoint	M. TARRON Bernard, 2 ^{ème} adjoint	Mme MATHURIN Nathalie, 3 ^{ème} adjoint	M. COLMAN Philippe, 4 ^{ème} adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 5 ^{ème} adjoint
M. LABRUNE Philippe, ABSENT	M.GOUEFFON Vincent,	M. MALFOY Jean-Claude	Mme LOISEAU Christine	Mme BARBIER Cathy	
M .THAUREAUX DE LEVARE Philippe, ABSENT	Mme DEGUIL Catherine,	Mme PROSSER Isabelle,	Mme LORENTZ Caroline,	M. DELARUE Mickaël,	
Mme BURGOT Christelle, ABSENTE	Mme LE GOVIC Karine,	M.BOUDIN Sébastien,			